

MIEUX COMPRENDRE LE CALCUL DE VOS COTISATIONS PERSONNELLES

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2009

	Montants
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	7 841
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	2 047

DÉTAIL DU MONTANT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS PROVISIONNELLES 2011

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	MONTANT DÙ
Allocations familiales	7 841	5,40	423
Formation professionnelle (base forfaitaire)	34 620	0,15	52
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	9 888	8,00	791*
* dont 504 déductibles fiscalement		TOTAL	1 266 €

- Nous vous rappelons par ailleurs que le prélèvement mensuel des cotisations, au 5 ou au 20 de chaque mois de janvier à octobre, est la règle.

Si vous payez par prélèvement, vos coordonnées bancaires sont rappelées sur l'échéancier que vous venez de recevoir.

Si ces coordonnées bancaires sont inexactes, merci de nous le signaler en cochant la case ci-dessous :

Mes coordonnées bancaires sont erronées

Nous vous enverrons par retour une autorisation de prélèvement qu'il conviendra d'accompagner d'un RIB original pour confirmer ces nouvelles références.

- Vous pouvez également joindre à votre envoi tout autre document que vous jugez nécessaire pour expliquer votre situation.

Je certifie exactes les données figurant ci-dessus

Fait à _____, le _____

Signature :

Cet espace vous est dédié si vous souhaitez nous faire part d'informations complémentaires :